



**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION,
L'EXÉCUTION ET LE RÉGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES
PASSÉS SELON UNE PROCEDURE ADAPTÉE**

**« Modification de la Décision N° 2022 - D – 54 concernant le contrat d'entretien
massicot avec la société CERTA »**

2023 - D - 044

Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22, alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;
- **VU** le Code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° 20.1.2 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2020 ;
- **CONSIDERANT** que le Service Communication dispose d'un massicot pour permettre la réalisation de certains travaux ;
- **CONSIDERANT** la nécessité d'assurer des opérations d'entretien annuel sur ce matériel ;
- **CONSIDERANT** le contrat d'entretien Massicot N° 22010005 signé avec la Société CERTA, situé au 39, rue d'Aubervilliers, 75008 Paris;
- **CONSIDERANT** qu'une erreur matérielle a été relevée dans la Décision 2022 – D – 54 relative à la durée du contrat ;
- **CONSIDERANT** en effet que la durée prévue par le contrat est d'un an avec la possibilité de renouvellement par tacite reconduction par périodes successives d'un an pendant 5 ans ;

DECIDE

Article 1er : de modifier la Décision N° 2022 – D – 54 en date de 06/04/2022:

Article 2 : PRECISE en conséquence, que ce contrat prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2022 pour une durée d'un an, avec la possibilité de poursuit par tacite reconduction par périodes successives d'un an pendant 5 ans ;

Article 2 : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du prochain conseil municipal.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 27/03/2023

Le Maire,
Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20230327-2022-D-044-CC
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023